QUEL CONTRAT POUR L'ALTERNANCE ?

L'alternance, le parcours idéal pour parfaire son début de carrière.

1 PARCOURS – 2 CONTRATS POSSIBLES

Contrat d'apprentissage		Contrat de professionnalisation
Jeunes de 16 à 25 ans Travailleurs handicapés Créateurs ou repreneurs d'entreprise.	**Public**	Jeunes de 16 à 25 ans révolus Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus Bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou d'un CUI
Insertion professionnelle ou retour à l'emploi grâce à l'obtention d'une qualification (diplôme ou titre inscrit au RNCP - Répertoire National des Certifications Professionnelles).	**Objectif**	
CDD entre 6 mois et 4 ans en fonction de la formation et/ou des besoins de l'entreprise, ou CDI.	**Contrat**	CDD entre 6 et 12 mois voire 24 mois par accord de branche ou CDI.
Entreprises privées, État, collectivités, établissements publics.	**Entreprises d'accueil**	Employeurs du secteur privé, établissements publics industriels et commerciaux.
Choix dans les formations ouvertes à l'apprentissage selon décision de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.	**Formation**	Choix dans toutes les formations professionnelles de l'Université Lyon 1.
Au moins 400 heures de cours en moyenne par année.	**Cours**	Formation représentant entre 15 et 25 % de la durée du contrat, ne pouvant pas être inférieure à 150 heures de cours ou à la durée de l'action de formation si CDI.
Maître d'apprentissage en entreprise + tuteur pédagogique dans la formation.	**Suivi**	Tuteur en entreprise + tuteur pédagogique dans la formation.
Rémunération en fonction de l'âge et de l'année de formation (entre 25 % et 78 % du SMIC mensuel). Frais de formation pris en charge par l'entreprise.	**Rémunération**	Rémunération en fonction de l'âge (entre 65 % et 80 % du SMIC mensuel pour les - de 26 ans, au moins 100 % du SMIC mensuel pour les + de 26 ans). Frais de formation généralement pris en charge par l'OPCA dont dépend l'entreprise.

Pour toute demande d'information :
Mail : alternance@univ-lyon1.fr • **Tél. :** 04 72 43 14 49